



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association SOLTHIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association SOLTHIS
14-34 Avenue Jean-Jaures, 75019 Paris
Ce rapport contient 30 pages
Référence : EB-PO-AN



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association SOLTHIS

Siège social : 14-34 Avenue Jean-Jaures, 75019 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'association SOLTHIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Solthis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note VI « Compte d'emploi annuel des ressources » de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier arrêté le 24 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 24 juin 2020

KPMG S.A.

Erik Boulois
Associé

SOLTHIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET : 45305867900045

NAF : 8899B



Siège social

6 rue Sadi Carnot
93170 BAGNOLET



COMPTES ANNUELS

Au 31/12/2019

Sommaire

Bilan et compte de résultat Association		2
Annexes Légales		6
I.	PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
II.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
a.	<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
b.	<i>Changements de méthode</i>	9
c.	<i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	10
III.	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN	11
a.	<i>Etat des immobilisations</i>	11
b.	<i>Etat des amortissements</i>	13
c.	<i>Etat des provisions</i>	13
d.	<i>Etat des échéances des créances et des dettes</i>	13
e.	<i>Tableau de suivi des fonds associatifs</i>	16
IV.	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	17
a.	<i>Ventilation des subventions acquises par bailleur</i>	17
b.	<i>Détail des autres produits d'exploitation</i>	18
V.	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	19
a.	<i>Engagements financiers</i>	19
b.	<i>Rémunérations des dirigeants</i>	19
c.	<i>Évaluation des indemnités de fin de carrière non comptabilisées</i>	19
d.	<i>Honoraires des Commissaires aux Comptes</i>	19
e.	<i>ETP</i>	20
f.	<i>Situation fiscale</i>	20
g.	<i>Valorisation des contributions volontaires</i>	20
h.	<i>Valorisation des opérations liées aux projets fonctionnant en « zero cash policy »</i>	21
i.	<i>Résultat exceptionnel</i>	21
VI.	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES	22
a.	<i>Règles et méthodes comptables</i>	23
b.	<i>Compléments d'information relatifs aux emplois</i>	24
c.	<i>Compléments d'information relatifs aux ressources</i>	24

Bilan et compte de résultat Association

SOLHIS		BILAN ACTIF				
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019		Présenté en Euros				
ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2019 (12 mois)				31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	37 808		37 808	0,69	38 779	0,82
TOTAL (I)	37 808		37 808	0,69	38 779	0,82
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	2 650		2 650	0,05	3 186	0,07
. Personnel	15 227		15 227	0,28	8 217	0,17
. Organismes sociaux	3 144		3 144	0,06	4 128	0,09
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	683 141		683 141	12,55	1 746 312	37,05
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	4 571 429		4 571 429	83,98	2 834 652	60,14
Charges constatées d'avance	129 878		129 878	2,39	78 396	1,66
TOTAL (II)	5 405 469		5 405 469	99,31	4 674 891	99,18
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	5 443 277		5 443 277	100,00	4 713 670	100,00

SOLHIS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	798 930	14,68	628 084	13,32
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	91 805	1,69	170 846	3,62
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	890 735	16,36	798 930	16,95
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées			0	0,00
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	287 845	5,29	261 620	5,55
Autres	839 797	15,43	635 688	13,49
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	3 424 900	62,92	3 017 432	64,01
TOTAL(IV)	4 552 542	83,64	3 914 740	83,05
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	5 443 277	100,00	4 713 670	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

SOLHIS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services	321 762		321 762	100,00	260 723	100,00	61 039	23,41	
Montants nets produits d'expl.	321 762		321 762	100,00	260 723	100,00	61 039	23,41	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			10 776 482	N/S	7 648 369	N/S	3 128 113	40,90	
Cotisations			50	0,02	274	0,11	-224	-81,74	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					12 536	4,81	-12 536	-100,00	
Autres produits			114 328	35,53	98 482	37,77	15 846	16,09	
Reprise sur provisions, dépréciations					12 546	4,81	-12 546	-100,00	
Transfert de charges			2 736	0,85	17 406	6,68	-14 670	-84,27	
Sous-total des autres produits d'exploitation			10 893 596	N/S	7 789 613	N/S	3 103 983	39,85	
Total des produits d'exploitation (I)			11 215 358	N/S	8 050 336	N/S	3 165 022	39,32	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			239	0,07	3 368	1,29	-3 129	-92,89	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change			8 908	2,77	3 704	1,42	5 204	140,50	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			9 147	2,84	7 071	2,71	2 076	29,36	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			20 303	6,31	11 224	4,30	9 079	80,89	
Sur opérations en capital			8 705	2,71	3 051	1,17	5 654	185,32	
Reprises sur provisions et transferts de charges					18 332	7,03	-18 332	-100,00	
Total des produits exceptionnels (IV)			29 009	9,02	32 608	12,51	-3 599	-11,03	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			11 253 513	N/S	8 090 015	N/S	3 163 498	39,10	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL									
			11 253 513	N/S	8 090 015	N/S	3 163 498	39,10	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			1 427 320	443,59	1 005 942	385,83	421 378	41,89	
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			964 347	299,71	379 136	145,42	585 211	154,35	
Services extérieurs			670 856	208,49	475 015	182,19	195 841	41,23	
Autres services extérieurs			2 874 124	893,25	1 624 445	623,05	1 249 679	76,93	
Impôts, taxes et versements assimilés			123 774	38,47	136 107	52,20	-12 333	-9,05	
Salaires et traitements			1 920 461	596,86	1 635 662	627,36	284 799	17,41	
Charges sociales			669 846	208,18	674 416	258,67	-4 570	-0,67	
Autres charges de personnel			690 333	214,55	413 077	158,44	277 256	67,12	
Subventions accordées par l'association			1 721 483	535,02	1 496 612	574,02	224 871	15,03	

SOLHIS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations .Sur immobilisations : dotation aux amortissements .Sur immobilisations : dotation aux dépréciations .Sur actif circulant : dotation aux dépréciations .Pour risques et charges : dotation aux provisions (-)Engagements à réaliser sur ressources affectées Autres charges	46 611	14,49	26 085	10,00	20 526	78,69
Total des charges d'exploitation (I)	11 109 157	N/S	7 866 498	N/S	3 242 659	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements	31 185	9,69	15 133	5,80	16 052	106,07
Total des charges financières (III)	31 185	9,69	15 133	5,80	16 052	106,07
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	4 450	1,38	37 023	14,20	-32 573	-87,97
Total des charges exceptionnelles (IV)	4 450	1,38	37 023	14,20	-32 573	-87,97
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	16 917	5,26	514	0,20	16 403	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	11 161 709	N/S	7 919 168	N/S	3 242 541	40,95
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	91 805	28,53	170 846	65,53	-79 041	-46,25
TOTAL GENERAL	11 253 513	N/S	8 090 015	N/S	3 163 498	39,10

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 5 443 276,59 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 91 804,68 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

V. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association Solthis est une association médicale à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901. Créée en 2003, l'association est reconnue d'utilité publique.

Elle œuvre au renforcement des systèmes de santé pour améliorer l'accès à des soins de qualité dans les pays à ressources limitées et/ou auprès des populations vulnérables.

L'association a été historiquement financée par la Fondation Bettencourt-Schueller depuis sa création en 2003 jusqu'en 2016. Depuis 2009, Solthis a entamé la diversification de ses sources de financement et fait ainsi appel à des bailleurs institutionnels tels que le Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Initiative 5%, Unitaid, la Mairie de Paris, l'AFD...

En 2019 l'association est présente dans 6 pays d'intervention avec des équipes permanentes en Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Côte d'Ivoire et Sierra Leone et est intervenue plus ponctuellement dans le cadre d'assistances techniques ou de partenariats dans les pays suivants : RDC, Gabon, Burundi, Cameroun, Maroc, Liban, Tunisie, Egypte.

L'année 2019 a été marquée par le lancement de plusieurs nouveaux projets (CAP et Empower II dans le cadre d'une Convention Programme de l'AFD, mais aussi Jades II, Aire-Safir, Prossan, Airpop) et la montée en puissance du projet ATLAS. Plusieurs subventions arrivent à échéance en 2019 (OPP-ERA, Jades I, Empower I, Diavina). Solthis renforce également sa présence comme un acteur sur le marché de l'assistance technique, avec la réalisation en 2019 de missions ponctuelles, par exemple en RDC dans le cadre d'une mission d'audit de la file active, au Gabon avec un appui à l'élaboration de la demande de subvention pour le programme Tuberculose au FM, ou encore au Niger dans le cadre d'une mission d'appui technique pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan d'accélération du dépistage VIH, du traitement antirétroviral et de la Prévention de la Transmission Mère-Enfant.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

a. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- image fidèle
- régularité et sincérité

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 du 16 février 1999.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Les constructions, installations et autres investissements faits pour le compte de nos partenaires ne sont pas comptabilisés à l'actif du bilan, mais sont constatés dans un compte de charge (dons d'exploitation) dans le compte de résultat ; dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'Association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DISPONIBILITES

Les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Elles sont valorisées au taux de clôture.

Les écarts de conversion à la clôture de l'exercice font l'objet d'une inscription aux comptes 656100 « Pertes de change Trésorerie » ou 756100 « Gains de change Trésorerie » dans le résultat d'exploitation.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les produits des subventions institutionnelles sont constatés à hauteur des charges engagées sur l'exercice. La différence entre les encaissements reçus et le montant des produits constatés est comptabilisée en subvention à recevoir.

Les périodes d'éligibilité mentionnées dans les contrats de financement institutionnels signés n'étant pas extensibles, l'association ne reconnaît à l'actif du bilan que les créances effectivement contractées au regard des dépenses engagées, par mesure de prudence.

La différence entre les encaissements reçus et les dépenses effectivement engagées est comptabilisée au passif du bilan en produits constatés d'avance

b. Changements de méthode

Néant

c. Evènements postérieurs à la clôture

L'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020, et déclaré l'épidémie du Covid-19 pandémie mondiale le 11 mars 2020.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant règlementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'association SOLTHIS au 31 décembre 2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus.

L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

A compter du 16 mars 2020, l'association SOLTHIS se trouve impactée de la manière suivante :

- Recours au télétravail pour l'ensemble de l'équipe salariée siège et d'une partie des équipes terrains en fonction de la situation de chaque pays ;
- Définition d'un plan de contingence par pays, afin d'organiser la continuité des missions tout en assurant la sécurité des équipes Solthis ;
- Report ou annulation de certaines activités initialement prévues dans les plans d'actions des projets / missions.

L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est pas en capacité d'apprécier un impact chiffré précis sur l'exercice 2020, mais le budget 2020 sera revu à la baisse.

A la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

a. Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	38 779		8 333
TOTAL	38 779		
TOTAL GENERAL	38 779		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		9 304	37 808	
TOTAL			37 808	
TOTAL GENERAL			37 808	

Au 31/12/2019, les dépôts et cautionnement sont principalement constitués des dépôts de garantie pour les locaux du siège : 11,4K€ au titre des locaux de Bagnolet (locaux de l'association jusqu'en octobre 2019, caution remboursée en 2020) ainsi que 8.3K€ au titre des nouveaux locaux de Paris-19ème.

b. Etat des amortissements

Néant

c. Etat des provisions

Néant

d. Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	15 227	15 227	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	3 144	3 144	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	685 791	685 791	
Charges constatées d'avance	129 878	129 878	
TOTAL GENERAL	834 040	834 040	0
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	0	0		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	287 845	287 845		
Personnel et comptes rattachés	110 835	110 835		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	159 286	159 286		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	17 431	17 431		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	10 274	10 274		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	541 971	541 971		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 424 900	3 424 900		
TOTAL GENERAL	4 552 542	4 552 542		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Compléments sur l'état des créances et dettes :

Produits et avoirs à recevoir

Les produits à recevoir sont composés comme suit au 31/12/2019 :

Bailleur	Projet	K€
EF-Initiative 5%	JADES	154
AFD	JADES II	78
AFD	SAFIR	77
ANRS	DIAVINA	49
EF-Initiative 5%	AT DSME	44
ANRS	MAKASI	43
UNIV. DE BORDEAUX	TB SPEED	38
ANRS	OPP-ERA	33
UNITAID	OPP-ERA	31
CHMP	CORAQ	21
EF-Initiative 5%	AT PEC	20
CNLS - SR FM Guinée	FM GUINEE	11
NACP	EMPOWER II	9
ANRS	IPOP	7
COORDINATION SUD-FRIO	AUDIT ORGANISATIONNEL	5
ALIMA	PPF AIRE	4
ANRS	AIRPOP	4

DIVERS (régularisation charges locatives 2019, dons...) 19

TOTAL PAR 647

Charges à payer et avoirs à établir

En euros

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	279 700
Dettes fiscales et sociales	95 915
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	375 615

Charges et produits constatés d'avance

En euros	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	129 878	3 424 900
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	129 878	3 424 900

Les charges constatées d'avance concernent exclusivement des charges de fonctionnement : loyers des bureaux, assurances, etc.

Les produits constatés d'avance sont composés comme suit au 31/12/2019 :

Bailleur	Projet	K€
UNITAID	ATLAS	2 270
AFD	CAP	642
ACTION CONTRE LA FAIM	PROSSAN	226
ALIMA	AIRE	122
AFD	PACTES	60
FM-HCNLS	AT CV	37
MDP	JADES II	22
FONDATION BLANC MESNIL	JADES II	17
OMS	VERDAS	12
ANRS	HPV	7
MDP	ACACIAS	5

DIVERS (BUROTICOM Location copieurs siège) 5

TOTAL PCA 3 425

e. Tableau de suivi des fonds associatifs

(K€)

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droits de reprise				
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droits de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves règlementées				
Autres réserves	628	171		799
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	171	92	171	92
Fonds associatifs avec droits de reprise				
Apports				
Legs et donations				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Total	799	263	171	891

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

a. Ventilation des subventions acquises par bailleur

Les produits des subventions comptabilisés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et ventilés par bailleur se décomposent comme suit :

Bailleur	Projet	K€
UNITAID	OPP-ERA	4 733
UNITAID	ATLAS	3 333
AFD	CAP	686
AFD	PACTES	408
UNIV. DE BORDEAUX	TB SPEED	186
EF-Initiative 5%	JADES	132
ALIMA	AIRE	127
HCNLS - Fonds Mondial	FM MALI	107
AFD	EMPOWER	99
MDP	JADES II	78
AFD	JADES II	78
AFD	SAFIR	77
Mairie de paris	ACACIAS	76
ANRS	DIAVINA	75
MDP	EMPOWER II	65
ACTION CONTRE LA FAIM	PROSSAN	58
ANRS	OPP-ERA	51
ANRS	MAKASI	43
AMP	RIPOST	31
COORDINATION SUD-FRIO	AUDIT ORGANISATIONNEL	25
OMS	VERDAS	24
ALIMA	PPF AIRE	20
NACP	EMPOWER II	17
ANRS	IPOP	7
ANRS	AIRPOP	4
ANRS	THINK THANK SANTE MONDIALE	1

FONDS DE DOTATION SOLTHIS

235

TOTAL SUBVENTIONS

10 776

b. Détail des autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués du chiffre d'affaire des assistances techniques réalisées (prestations de services – détails ci-dessous) ainsi que des dons collectés (16K€ en 2019)

Bailleur	Projet	K€
CORDAID	ATRDC	204
EF-Initiative 5%	AT DSME	44
EF-Initiative 5%	AT PEC	29
CHMP	CORAQ	21
EF-Initiative 5%	AT GABON	21
Fonds Mondial-HCNLS	AT CHARGE VIRALE	4

TOTAL ASSISTANCES TECHNIQUES

322

V. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

a. Engagements financiers

Néant

b. Rémunérations des dirigeants

Les membres du conseil d'administration exercent bénévolement leurs fonctions.

c. Évaluation des indemnités de fin de carrière non comptabilisées

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées lors de leur versement.

Aucun contrat de travail ou autre ne prévoit d'indemnités de fin de carrière. Les dirigeants non titulaires d'un contrat de travail ont été exclus du calcul de l'engagement car ils ne sont pas bénéficiaires de ces indemnités.

Une évaluation de l'engagement a été effectuée selon la méthode « rétrospective des unités de crédit projetées » désignée par la norme IAS 19 en retenant notamment les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,77% (Le taux retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA - Indexco.com)
- Revalorisation des salaires :
 - o CADRE : Profil 1%
 - o NON CADRE : Profil 1%
- Charges sociales patronales :
 - o CADRE : 40%
 - o NON CADRE : 50%
- Contribution employeur
 - o CADRE : 40%
 - o NON CADRE : 50%
- Droits conventionnels – Tables retenues :
 - o DEPART VOLONTAIRE :
 - CADRE : Animation
 - NON CADRE : Animation
 - o MISE A LA RETRAITE :
 - CADRE : Animation
 - NON CADRE : Animation
- Turnover :
 - o CADRE : Turn-over faible
 - o NON CADRE : Turn-over moyen
- Tables de mortalité retenues : INSEE 2019
- Ventilation des départs à la retraite - Taux retenus :
 - o Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié) : 100 %
 - o Mise à la retraite par l'employeur : 0 %
- Âge de départ en retraite ; 60 – 67 ans

Selon ces hypothèses, le montant de l'engagement au 31 décembre 2019 ressort à 148 920 euros.

d. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2019 s'élèvent à 16 400€HT.

e. ETP

ETPT	31/12/2019	31/12/2018
Personnel Siège et Expatriés	47	43
Personnel local	61	50
Total	108	93

La répartition par localisation en 2019 est la suivante :

	31/12/2019
Personnel local Mali	11
Personnel local Niger	10
Personnel local Guinée	10
Personnel local Sierra Léone	10
Personnel local Sénégal	11
Personnel local Côte d'Ivoire	9
Personnel international	21
Siege	25
Total	108

f. Situation fiscale

Ayant développé des activités lucratives (assistances techniques), la comptabilité de l'association est sectorisée en deux secteurs :

- Le secteur des activités sans but lucratif, non soumis aux impôts commerciaux et soumis à la taxe sur les salaires ;
- Le secteur des activités dites « lucratives » au sens de l'administration fiscale, soumis aux régimes des impôts commerciaux pour le volume d'activité annuel dépassant une franchise définie annuellement dans le projet de loi de finance (63 059€ en 2019)

Détail du résultat fiscal 2019:

Calcul du résultat secteur lucratif	K€
TOTAL PRODUITS	322
TOTAL CHARGES DIRECTES	216
MARGE SUR CHARGES DIRECTES	106
FGX	27
RESULTAT	79
IS 15%	6
IS 28 %	11
RESULTAT NET	62

g. Valorisation des contributions volontaires

En 2019, l'association a bénéficié :

- De l'appui de son groupe scientifique, composé de bénévoles ;
- D'heures pro bono de l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme ainsi que de Passerelles & Compétences.

Du fait du caractère ponctuel et ad hoc de ces interventions, celles-ci ne peuvent pas être valorisées de manière fiable.

h. Valorisation des opérations liées aux projets fonctionnant en « zero cash policy »

En 2018, les flux liés au projet fonctionnant en zero cash policy (contrat avec le FM – SR HCNLS sur le projet « Volet Gouvernemental FM / VIH-SIDA » au Mali) représentent 159K€

i. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice correspond aux ajustements effectués de tiers débiteurs / créditeurs sur les exercices antérieurs.

VI. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

k€

EMPLOIS	Emplois de N = Cpte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources de N = Cpte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		13
1 - MISSIONS SOCIALES	10 443	-	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	16	16
1.1. Réalisées en France	36	-	1.1. Dons et legs collectés	16	16
Renforcement des systèmes de santé			Dons manuels non affectés	16	16
Recherche opérationnelle	-		Dons manuels affectés		
Plaidoyer	36		Legs et autres libéralités non affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger	10 407	-	Legs et autres libéralités affectés		
Renforcement des systèmes de santé	7 507		1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
Ressources humaines en Santé	7				
Services de santé	853				
Laboratoire/ Plateaux Techniques	3 923				
Produits de santé et système pharmaceutique	983				
Système d'information sanitaire	209				
Leadership & gouvernance en Santé	754				
Financement de la santé	8				
Secteur Communautaire	768				
Recherche opérationnelle	152				
Plaidoyer	115				
Frais généraux	492		2 - AUTRES FONDS PRIVES	235	
Transport	328		3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	10 541	
Coordination & Pilotage	1 482		4 - AUTRES PRODUITS	461	
Conférences	133		Prestations de services	322	
Communication Support aux opérations	198		Cotisations	0	
			Autres produits	139	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	194				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	525				
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	11 162		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	11 254	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	-		II - REPRISES DE PROVISIONS	-	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	-		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	-	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		-
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	92		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	11 254		VI - TOTAL GENERAL	11 254	16
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		-	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		-
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		29

a. Règles et méthodes comptables

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) arrêté au 31 décembre 2016 est établi en application de la loi du 7 août 1991, conformément aux modalités prévues par le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 et en application des dispositions de l'article 8 de l'ordonnance du 28 juillet 2005. Il est élaboré et présenté suivant les modalités prévues par le règlement n° 2008-12 du Comité de la Règlementation Comptable (C.R.C.) applicable aux comptes des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2009.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Définition des missions sociales

Les missions sociales présentées dans la colonne « emplois » du CER correspondent aux trois axes opérationnels de Solthis :

1 – Renforcement des systèmes de santé, décliné en 8 activités :

- Ressources humaines en Santé
- Services de santé
- Laboratoire/ Plateaux Techniques
- Produits de santé et système pharmaceutique
- Système d'information sanitaire
- Leadership & gouvernance en Santé
- Financement de la santé
- Secteur Communautaire

2 – Recherche opérationnelle

3 – Plaidoyer

Accompagnés de 4 axes permettant la mise en œuvre des missions sur le terrain :

4 – Frais généraux

5 – Transport

6 – Coordination & Pilotage

7 – Conférence / Communication

Méthode d'élaboration du CER

Le CER comporte quatre colonnes sans comparatif avec l'exercice antérieur. Les colonnes 1 et 2 du tableau intègrent la totalité des ressources et des emplois en adéquation avec les charges et produits du compte de résultat, selon des modalités analytiques qui lui sont propres.

Les colonnes 3 et 4 du tableau présentent notamment :

- l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public (colonne 3) ;
- le suivi des ressources collectées non affectées et non utilisées des campagnes antérieures (colonne 4).

La ventilation des dépenses de l'association dans les rubriques d'emplois du CER se fait grâce à l'usage d'une comptabilité analytique. Le plan analytique est constitué de 4 axes : projets, bailleur de fonds, code interne (correspondant aux rubriques du CER des missions sociales présentées ci-dessus), et ligne de financement bailleur.

Chaque opération fait l'objet d'une affectation analytique. A partir de la balance analytique, les charges sont affectées à une rubrique du CER selon les règles d'affectation suivantes :

- Coûts directs : directement affectables à un projet donné, ils sont affectés à 100% à la rubrique d'emploi du CER correspondante (exemple : coût d'une formation, coût d'un chef de projet dédié, etc.)
- Coûts indirects : principalement liés aux coûts RH, ceux-ci font l'objet d'une répartition basée sur le temps consacré à chaque activité / chaque projet. Les coûts RH des missions sont entièrement affectés aux missions sociales, tandis que les RH siège sont ventilées entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement.

b. Compléments d'information relatifs aux emplois

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds correspondent aux dépenses engagées dans le cadre des activités de recherche de fonds publics (réponses aux appels à projets, relations bailleurs, etc.) et privés.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement correspondent principalement au coût du siège de l'association, situé à Bagnolet, et à celui de la direction financière et administrative, de la direction des ressources humaines et de la direction générale. Le siège supervise les activités opérationnelles des équipes terrain et permet d'assurer le lien avec nos partenaires académiques, institutionnels et associatifs.

Coûts de fonctionnement – en Keuros

Ressources humaines	202
Autres coûts de structures (loyers, équipements, honoraires, etc.)	323
Total	525

c. Compléments d'information relatifs aux ressources

Dons manuels

Sur l'exercice 2019, 16K€ de dons non affectés ont été collectés.

Autres fonds privés

Les autres fonds privés sont relatifs aux subventions versées par le fonds de dotation Solthis à l'association en 2019. Ce fonds a été constitué en 2016, doté par une subvention de la Fondation Bettencourt Schueller d'un montant de 1 550K€

Subventions et autres concours publics

Les subventions représentent 94% des ressources totales de l'association inscrites au compte de résultat et sont obtenues auprès de 14 partenaires.

Prestation de services

Les prestations représentent 3% des ressources totales de l'association et correspondent à des assistances techniques réalisées par Solthis, dans le cadre de 6 projets en 2019.

Autres produits

Les autres produits sont composés comme suit :

en Keuros

Produits financiers & Gains de change	55
Produits divers de gestion courante	53
Produits exceptionnels / sur exercices antérieurs	29
Autres produits	3
Total	139